

Introduction.

Le 11 Juillet 2025, le président de la république a signé le décret No 2025/305 du 11 Juillet 2025 relatif à la convocation du corps électoral en vue de l'élection du Président de la République, laquelle élection s'est tenue le 12 Octobre 2025. Etaient attendus aux urnes, **8 010 464** citoyens répartis dans **31 653** bureaux de vote sur l'ensemble du territoire national et dans la diaspora.

Le groupe des organisations de la société civile a déployé des observateurs/trices citoyen.ne.s avant et pendant le scrutin dans les **10** régions, **42** départements et dans près de **200** communes.

I- Le contexte sociopolitique

L'élection présidentielle du 12 octobre s'est tenue dans un contexte socio-politique tumultueux, marqué par des restrictions de l'espace civique. Il s'agit notamment des interdictions de plusieurs réunions et activités de pré-campagne de certains partis politiques (interdiction de circulation des caravanes de certains partis politiques dans certaines localités) ; des intimidations, arrestations et détentions illégales et arbitraires ; des menaces et suspensions des journalistes et médias ; suspension et fermeture de certaines organisations de défense des droits de l'homme.

Les organisations de la société civile notent :

- Les nombreux points d'ombre observés lors de la sélection des candidatures, non seulement sur l'environnement juridique, mais aussi et surtout sur la crédibilité des principales institutions en charge du processus électoral notamment le Conseil électoral et le Conseil constitutionnel, avec pour fait marquant le rejet de la candidature du « principal opposant ».
- La non diffusion du fichier électoral national conformément à l'article 80 du code électoral revendiquée par la majorité des acteurs associatifs et politiques.

II- De la conduite des opérations électorales

Des aspects positifs

Les organisations signataires relèvent :

- Une amélioration du professionnalisme de certains cadres et agents de l'organe de gestion électorale « ELECAM ».
- L'existence d'un cadre de concertation multipartite animé par l'organe de gestion électorale.
- L'amélioration de la veille citoyenne par l'utilisation de la technologie dans la détection des irrégularités.
- Une amélioration des outils de la participation électorale des personnes handicapées
- La prise en compte des revendications des acteurs associatifs et politiques pour la délocalisation des centres de vote logés dans les lieux privés (chefferies, casernes militaires.
- Une amélioration du taux de participation des citoyen.ne.s des régions en crise du Nord-ouest et Sud-ouest, malgré l'appel à prolongement des villes mortes par certains groupes armés non gouvernementaux.
- L'attitude discrète et républicaine de la police.
- La disponibilité du personnel d'Elecarn à répondre aux préoccupations.
- Un engagement des populations à assurer la transparence électorale.

- Un engouement relevé des citoyen.ne.s à accomplir leur devoir civique

Des problèmes

- Restriction de l'observation électorale indépendante par la diminution drastique et le rejet systématique des demandes d'accréditation de certaines organisations de la société civile.
- Interdiction d'accès aux observateurs dans certains centres de vote
- Interpellation et détention des acteurs associatifs engagés dans l'observation citoyenne de l'élection.
- La forte présence et implication des sous-préfets et préfets dans les centres et bureaux de vote le jour du scrutin.
- La corruption électorale (distribution des denrées alimentaires et monnayage) avant et le jour du scrutin ;
- Une diminution du taux de participation, renforcée par la mise à disposition tardive de la localisation des centres de vote.
- L'affichage tardif des listes des bureaux de vote en violation de l'article 97 du Code électoral.
- L'obstruction à la couverture du scrutin par les médias au travers des mesures administratives restrictives.
- Difficulté de repérage des bureaux de vote par plusieurs personnes détentrices de cartes d'électeur et récépissés d'inscription
- Nombre disproportionné des bulletins de vote des candidats dans certaines localités
- Les tentatives, voire falsification des procès-verbaux dans certains bureaux de vote
- Existence des bureaux de vote en plein air dans certaines localités
- Les listes électorales faiblement toilettées comportant des personnes décédées reconnues par les électeurs dans les bureaux de vote.
- L'incompétence manifeste des membres des commissions locales de vote
- Incompétence manifeste de certain(e)s président(e)s de commissions locales de vote.
- La présence des bulletins de vote de 2 candidats ayant pourtant désisté deux semaines avant le scrutin.

Les organisations signataires appellent l'Union Africaine

- ✓ À veiller à ce que l'Etat du Cameroun respecte ses engagements pris en matière de Démocratie et de bonne gouvernance tel que prescrit par la Charte Africaine de la Démocratie, des Elections et la Gouvernance.

Les organisations signataires appellent :

- ✓ Le Président de la République garant de l'intégrité électorale et de la paix sociale, à prendre des mesures nécessaires afin que la poursuite des activités électorales se fasse dans un esprit d'ouverture et de transparence, de manière à préserver la paix et la cohésion sociale, sur l'ensemble du territoire national.
- ✓ Les autorités administratives et politiques, la police camerounaise, les forces armées de défense, les populations camerounaises à avoir un comportement d'apaisement, de solidarité, de protection des biens et de préservation de la paix et de la cohésion sociale.

Les organisations signataires recommandent :

- ✓ Le renforcement des capacités des agents électoraux pour plus de professionnalisme dans leurs actions ;
- ✓ L'arrêt de l'utilisation abusive de la force, le respect de l'expression du peuple par Elecam, la libération de certains acteurs arrêtés le jour du scrutin, le respect des libertés fondamentales.

- ✓ L'accréditation des observateurs électoraux par l'organe en charge de la gestion électorale et non plus au MINAT ;
- ✓ Le recrutement et l'implication des bénévoles dans les centres de vote en vue de faciliter l'identification des bureaux de vote aux personnes âgées et autres ;
- ✓ L'institutionnalisation de l'audit du fichier électoral à l'occasion de chaque élection au suffrage direct, avec publication des résultats
- ✓ L'urgence d'une révision consensuelle du cadre juridique et institutionnel des élections

Ont signé, les organisations et personnalités ci-après :

- ✓ ONG UN MONDE AVENIR
- ✓ RÉSEAU DES ORGANISATIONS DE DÉFENSE DES DROITS HUMAINS EN AFRIQUE CENTRALE
- ✓ JURISTE POUR L'INTÉGRITÉ SOCIALE
- ✓ NOUVEAUX DROITS DE L'HOMME
- ✓ PLATEFORME DES ORGANISATIONS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE POUR LA DÉMOCRATIE
- ✓ ZENÜ NETWORK
- ✓ LIGUE DES DROITS ET LIBERTÉS
- ✓ REACH-OUT
- ✓ COMMUNITY INITIATIVE FOR SUSTAINABLE DEVELOPMENT
- ✓ MARTIN LUTHER KING Jr MEMORIAL FOUNDATION
- ✓ CENTRE POUR LES DROITS DE L'HOMME ET LA DÉMOCRATIE EN AFRIQUE
- ✓ DYNAMIQUE CITOYENNE
- ✓ CERCLE DES ORGANISATIONS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE DE L'ADAMAOUA
- ✓ AGA MEDIAS
- ✓ CENTRALE SYNDICALE DES PROFESSIONNELS DU SECTEUR PUBLIC
- ✓ UNION DES ORGANISATIONS D'APPUI AU DÉVELOPPEMENT DURABLE
- ✓ SYNEGIE/ACTIONS DES JEUNES POUR L'ENCADREMENT ET LA PROMOTION DES HOMMES COMPLETS
- ✓ CERCLE DES EDUCATEURS SOLIDAIRES DES QUARTIERS RÉUNIS
- ✓ GOODWILL CAMEROON
- ✓ SERVITAS CAMEROON
- ✓ AFRIQUE DÉVELOPPEMENT DURABLE
- ✓ ONESTENSEMBLE
- ✓ FONDATION CONSEIL JEUNE
- ✓ ASSOCIATION POUR LA SOLIDARITÉ ET LE DÉVELOPPEMENT DURABLE
- ✓ FEMMES ! REVIVRE !
- ✓ WOMEN'S ADVOCACY AND COMMUNITY NETWORK
- ✓ ASSOCIATION MAIN SUR LE CŒUR
- ✓ ASSISTANCE VIGILANCE ACTION
- ✓ DR TANG SAMUEL MATHIEU
- ✓ ISAAC JUSTIN MABOUTH

Fait à Douala le 16 Octobre 2025